



Bonnes pratiques de politiques de lutte contre la précarité énergétique en Europe La brochure ONPE

Webinaire RAPPEL 10 Mai 2022

Didier Bosseboeuf (ADEME, DEPR)

Jean-Sébastien Broc (IEEPC)

Sommaire

Introduction de l'étude

Contexte et gouvernance

Politiques nationales

Opérations exemplaires

Conclusions

L'étude

Compiler

Données récentes sur:

- Contexte & Gouvernance
- Statistiques & indicateurs
- Politiques & mesures

Connaissances sur
les politiques et
mesures
contre la précarité
énergétique

Diffuser

Brochure communicante

- Format synthétique
- Bilingue FR et EN
- Documentation (sources)

Faciliter l'échange d'expériences

Produits

- Brochure incluant 10 fiches-pays + 1 fiche Europe
- Synthèse en format présentation (+ article)
- Annexes (note explicative + documentation)

<https://onpe.org/ailleurs/europe/fiches-pays>



Sélection des 10 pays

- Diversité de contextes et approches
- Priorité aux pays ayant un observatoire dédié et/ou des mesures clairement identifiées

Collecte et traitement des données

- Sources de référence (par ex., [Plans Nationaux Energie Climat](#), [Eurostat](#))
- Sources officielles nationales (par ex., ministères, agences de l'énergie)
- Bases de mesures (par ex., [EPOV](#), [MURE](#), revues faites par projets européens)
- Autres sources et recherches spécifiques

Format type en 4 pages

1-Contexte et
Gouvernance

2-Statistiques
et Indicateurs

3-Politiques
nationales

4-Opérations
exemplaires

Validation

- Relecture par un ou plusieurs contacts nationaux
- Relecture par experts ONPE

Exemple (vue d'ensemble des 4 pages)



Contexte et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

FRANCE

CONTEXTE ET GOUVERNANCE

Les politiques de droit à l'énergie ont d'abord été centrées sur le traitement des impayés, en lien avec les politiques françaises de droit au logement et de lutte contre l'éviction.

Le problème de précarité énergétique émerge au fil des années 2000, avec l'augmentation des prix de l'énergie et du logement, et la libéralisation des marchés des énergies.

Suite à la mobilisation des ONG (par ex. réseau RAPPTEL), la loi Grenelle 2 a instauré en 2010 une définition officielle :

« C'est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »

La politique contre la précarité énergétique met alors l'accent sur la rénovation énergétique (programme Habiter Mieux), l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est créé. Il suit notamment le phénomène via trois indicateurs rendant compte des différentes situations de précarité énergétique, en s'appuyant sur les données de l'Enquête Nationale Logement de l'INSEE :

- La combinaison de factures élevées et de revenus faibles (TEE - Taux d'Effort Énergétique ; et BRDE - Bas Revenu, Dépenses Élevées) ;
- La dégradation de l'isolation thermique (FROID - Indicateur de ressenti du froid significatif des restrictions d'usage de l'énergie).

La loi ECV de 2018 a fixé un objectif de réduction de 15% de la précarité énergétique en 2020, et de rénovation des logements d'au moins 250 000 ménages modestes par an afin que la généralisation du chèque énergie en 2018. La loi Énergie-Climat de 2019 fixe l'objectif d'induire un niveau maximal de consommation d'énergie par m² dans les critères de délivrance d'un logement à compter de 2023, et de rénover toutes les passoires thermiques d'ici 2028.

STATISTIQUES

- Population : 67 millions (2019)
- Revenu équivalent médian : 22 600 €/an (en euros courants, 2019)
- Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté : 9,1 millions (2019)
- Climat : Océanique
- Dépenses annuelles moyennes en électricité, gaz et autres combustibles* par habitant (consommations liées au logement) : +800€/an (en euros courants, 2019)

COMPARAISON À LA MOYENNE EUROPÉENNE EN 2019



En 2019, les indicateurs liés à la précarité énergétique sont « meilleurs » en France que la moyenne européenne. Le part de population à « faibles revenus » - Dépenses logement élevées est près de deux fois moins importante en France (12%) qu'en moyenne dans l'Union Européenne (22%). Mais la proportion de ménages français connaissant des impayés de factures courantes est au même niveau.

A parité d'achat égal et malgré des prix de l'électricité plus faibles, les dépenses liées à l'énergie pour le logement sont plus élevées en France (Eurostat 2015). Ceci est lié au prix du gaz et chauffage urbain un peu plus élevés en France qu'en moyenne en Europe et à un parc de logements de moindre performance thermique, plus énergivores au m² (DQVSEEL).

Depuis 2017, le nombre de français sous le seuil de risque de pauvreté connaît une hausse continue.

Sur 2010-2019, des écarts selon les niveaux de revenus sont notables dans l'évolution de la part de la population pour qui le logement représente plus de 40% du revenu total : tendance à la hausse pour les ménages modestes (quintiles 1 à 2) ; une amélioration ou stabilisation pour les ménages aisés (quintiles 4 et 5). En 2019, la dégradation de cet indicateur pour les plus modestes est particulièrement marquée et neutralise les améliorations passées : +2,5 points pour le quintile 1 pour atteindre 18,8%, et +1,9 points pour le quintile 2 (6,5 %).

Les dépenses pour l'logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* ont augmenté (Eurostat, 2010 et 2019), du fait de la hausse marquée du prix des énergies (4,3€/an sur 2010-2019 pour l'électricité, +2,8€/an pour le gaz, Enerdata). Ce qui contribue à la baisse de consommation énergétique unitaire des logements sur cette période (-1,14%/an, DQVSEEL).

ACTEURS ET DISPOSITIFS

L'État fixe les objectifs, le cadre réglementaire et définit les politiques (dont le chèque énergie), avec le soutien technique et l'expertise de l'ADEME (Agence de la transition écologique), l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) opère deux programmes clés pour la rénovation énergétique (Habiter Mieux Sérénité et MaPrimeRénov').

Les fournisseurs d'énergie doivent garantir l'accès à l'énergie, et aider à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, directement ou via des partenariats ou des contrats avec des délégataires ou autres prestataires.

Le médiateur de l'énergie apporte de l'information neutre aux consommateurs et une médiation en cas de litige avec les fournisseurs d'énergie.

Les collectivités locales, les distributeurs d'énergie, les bailleurs sociaux, les organismes sociaux et les associations sont des acteurs clés de terrain pour repérer et accompagner les ménages en difficulté.



Contexte et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

FRANCE

CONTEXTE ET GOUVERNANCE

Les politiques de droit à l'énergie ont d'abord été centrées sur le traitement des impayés, en lien avec les politiques françaises de droit au logement et de lutte contre l'éviction.

Le problème de précarité énergétique émerge au fil des années 2000, avec l'augmentation des prix de l'énergie et du logement, et la libéralisation des marchés des énergies.

Suite à la mobilisation des ONG (par ex. réseau RAPPTEL), la loi Grenelle 2 a instauré en 2010 une définition officielle :

« C'est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »

La politique contre la précarité énergétique met alors l'accent sur la rénovation énergétique (programme Habiter Mieux), l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est créé. Il suit notamment le phénomène via trois indicateurs rendant compte des différentes situations de précarité énergétique, en s'appuyant sur les données de l'Enquête Nationale Logement de l'INSEE :

- La combinaison de factures élevées et de revenus faibles (TEE - Taux d'Effort Énergétique ; et BRDE - Bas Revenu, Dépenses Élevées) ;
- La dégradation de l'isolation thermique (FROID - Indicateur de ressenti du froid significatif des restrictions d'usage de l'énergie).

La loi ECV de 2018 a fixé un objectif de réduction de 15% de la précarité énergétique en 2020, et de rénovation des logements d'au moins 250 000 ménages modestes par an afin que la généralisation du chèque énergie en 2018. La loi Énergie-Climat de 2019 fixe l'objectif d'induire un niveau maximal de consommation d'énergie par m² dans les critères de délivrance d'un logement à compter de 2023, et de rénover toutes les passoires thermiques d'ici 2028.

STATISTIQUES

- Population : 67 millions (2019)
- Revenu équivalent médian : 22 600 €/an (en euros courants, 2019)
- Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté : 9,1 millions (2019)
- Climat : Océanique
- Dépenses annuelles moyennes en électricité, gaz et autres combustibles* par habitant (consommations liées au logement) : +800€/an (en euros courants, 2019)

COMPARAISON À LA MOYENNE EUROPÉENNE EN 2019



En 2019, les indicateurs liés à la précarité énergétique sont « meilleurs » en France que la moyenne européenne. Le part de population à « faibles revenus » - Dépenses logement élevées est près de deux fois moins importante en France (12%) qu'en moyenne dans l'Union Européenne (22%). Mais la proportion de ménages français connaissant des impayés de factures courantes est au même niveau.

A parité d'achat égal et malgré des prix de l'électricité plus faibles, les dépenses liées à l'énergie pour le logement sont plus élevées en France (Eurostat 2015). Ceci est lié au prix du gaz et chauffage urbain un peu plus élevés en France qu'en moyenne en Europe et à un parc de logements de moindre performance thermique, plus énergivores au m² (DQVSEEL).

Depuis 2017, le nombre de français sous le seuil de risque de pauvreté connaît une hausse continue.

Sur 2010-2019, des écarts selon les niveaux de revenus sont notables dans l'évolution de la part de la population pour qui le logement représente plus de 40% du revenu total : tendance à la hausse pour les ménages modestes (quintiles 1 à 2) ; une amélioration ou stabilisation pour les ménages aisés (quintiles 4 et 5). En 2019, la dégradation de cet indicateur pour les plus modestes est particulièrement marquée et neutralise les améliorations passées : +2,5 points pour le quintile 1 pour atteindre 18,8%, et +1,9 points pour le quintile 2 (6,5 %).

Les dépenses pour l'logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* ont augmenté (Eurostat, 2010 et 2019), du fait de la hausse marquée du prix des énergies (4,3€/an sur 2010-2019 pour l'électricité, +2,8€/an pour le gaz, Enerdata). Ce qui contribue à la baisse de consommation énergétique unitaire des logements sur cette période (-1,14%/an, DQVSEEL).

ACTEURS ET DISPOSITIFS

L'État fixe les objectifs, le cadre réglementaire et définit les politiques (dont le chèque énergie), avec le soutien technique et l'expertise de l'ADEME (Agence de la transition écologique), l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) opère deux programmes clés pour la rénovation énergétique (Habiter Mieux Sérénité et MaPrimeRénov').

Les fournisseurs d'énergie doivent garantir l'accès à l'énergie, et aider à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, directement ou via des partenariats ou des contrats avec des délégataires ou autres prestataires.

Le médiateur de l'énergie apporte de l'information neutre aux consommateurs et une médiation en cas de litige avec les fournisseurs d'énergie.

Les collectivités locales, les distributeurs d'énergie, les bailleurs sociaux, les organismes sociaux et les associations sont des acteurs clés de terrain pour repérer et accompagner les ménages en difficulté.



Contexte et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

FRANCE

CONTEXTE ET GOUVERNANCE

Les politiques de droit à l'énergie ont d'abord été centrées sur le traitement des impayés, en lien avec les politiques françaises de droit au logement et de lutte contre l'éviction.

Le problème de précarité énergétique émerge au fil des années 2000, avec l'augmentation des prix de l'énergie et du logement, et la libéralisation des marchés des énergies.

Suite à la mobilisation des ONG (par ex. réseau RAPPTEL), la loi Grenelle 2 a instauré en 2010 une définition officielle :

« C'est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »

La politique contre la précarité énergétique met alors l'accent sur la rénovation énergétique (programme Habiter Mieux), l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est créé. Il suit notamment le phénomène via trois indicateurs rendant compte des différentes situations de précarité énergétique, en s'appuyant sur les données de l'Enquête Nationale Logement de l'INSEE :

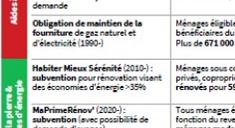
- La combinaison de factures élevées et de revenus faibles (TEE - Taux d'Effort Énergétique ; et BRDE - Bas Revenu, Dépenses Élevées) ;
- La dégradation de l'isolation thermique (FROID - Indicateur de ressenti du froid significatif des restrictions d'usage de l'énergie).

La loi ECV de 2018 a fixé un objectif de réduction de 15% de la précarité énergétique en 2020, et de rénovation des logements d'au moins 250 000 ménages modestes par an afin que la généralisation du chèque énergie en 2018. La loi Énergie-Climat de 2019 fixe l'objectif d'induire un niveau maximal de consommation d'énergie par m² dans les critères de délivrance d'un logement à compter de 2023, et de rénover toutes les passoires thermiques d'ici 2028.

STATISTIQUES

- Population : 67 millions (2019)
- Revenu équivalent médian : 22 600 €/an (en euros courants, 2019)
- Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté : 9,1 millions (2019)
- Climat : Océanique
- Dépenses annuelles moyennes en électricité, gaz et autres combustibles* par habitant (consommations liées au logement) : +800€/an (en euros courants, 2019)

COMPARAISON À LA MOYENNE EUROPÉENNE EN 2019



En 2019, les indicateurs liés à la précarité énergétique sont « meilleurs » en France que la moyenne européenne. Le part de population à « faibles revenus » - Dépenses logement élevées est près de deux fois moins importante en France (12%) qu'en moyenne dans l'Union Européenne (22%). Mais la proportion de ménages français connaissant des impayés de factures courantes est au même niveau.

A parité d'achat égal et malgré des prix de l'électricité plus faibles, les dépenses liées à l'énergie pour le logement sont plus élevées en France (Eurostat 2015). Ceci est lié au prix du gaz et chauffage urbain un peu plus élevés en France qu'en moyenne en Europe et à un parc de logements de moindre performance thermique, plus énergivores au m² (DQVSEEL).

Depuis 2017, le nombre de français sous le seuil de risque de pauvreté connaît une hausse continue.

Sur 2010-2019, des écarts selon les niveaux de revenus sont notables dans l'évolution de la part de la population pour qui le logement représente plus de 40% du revenu total : tendance à la hausse pour les ménages modestes (quintiles 1 à 2) ; une amélioration ou stabilisation pour les ménages aisés (quintiles 4 et 5). En 2019, la dégradation de cet indicateur pour les plus modestes est particulièrement marquée et neutralise les améliorations passées : +2,5 points pour le quintile 1 pour atteindre 18,8%, et +1,9 points pour le quintile 2 (6,5 %).

Les dépenses pour l'logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* ont augmenté (Eurostat, 2010 et 2019), du fait de la hausse marquée du prix des énergies (4,3€/an sur 2010-2019 pour l'électricité, +2,8€/an pour le gaz, Enerdata). Ce qui contribue à la baisse de consommation énergétique unitaire des logements sur cette période (-1,14%/an, DQVSEEL).

ACTEURS ET DISPOSITIFS

L'État fixe les objectifs, le cadre réglementaire et définit les politiques (dont le chèque énergie), avec le soutien technique et l'expertise de l'ADEME (Agence de la transition écologique), l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) opère deux programmes clés pour la rénovation énergétique (Habiter Mieux Sérénité et MaPrimeRénov').

Les fournisseurs d'énergie doivent garantir l'accès à l'énergie, et aider à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, directement ou via des partenariats ou des contrats avec des délégataires ou autres prestataires.

Le médiateur de l'énergie apporte de l'information neutre aux consommateurs et une médiation en cas de litige avec les fournisseurs d'énergie.

Les collectivités locales, les distributeurs d'énergie, les bailleurs sociaux, les organismes sociaux et les associations sont des acteurs clés de terrain pour repérer et accompagner les ménages en difficulté.



Contexte et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

FRANCE

CONTEXTE ET GOUVERNANCE

Les politiques de droit à l'énergie ont d'abord été centrées sur le traitement des impayés, en lien avec les politiques françaises de droit au logement et de lutte contre l'éviction.

Le problème de précarité énergétique émerge au fil des années 2000, avec l'augmentation des prix de l'énergie et du logement, et la libéralisation des marchés des énergies.

Suite à la mobilisation des ONG (par ex. réseau RAPPTEL), la loi Grenelle 2 a instauré en 2010 une définition officielle :

« C'est en situation de précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat »

La politique contre la précarité énergétique met alors l'accent sur la rénovation énergétique (programme Habiter Mieux), l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) est créé. Il suit notamment le phénomène via trois indicateurs rendant compte des différentes situations de précarité énergétique, en s'appuyant sur les données de l'Enquête Nationale Logement de l'INSEE :

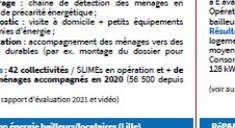
- La combinaison de factures élevées et de revenus faibles (TEE - Taux d'Effort Énergétique ; et BRDE - Bas Revenu, Dépenses Élevées) ;
- La dégradation de l'isolation thermique (FROID - Indicateur de ressenti du froid significatif des restrictions d'usage de l'énergie).

La loi ECV de 2018 a fixé un objectif de réduction de 15% de la précarité énergétique en 2020, et de rénovation des logements d'au moins 250 000 ménages modestes par an afin que la généralisation du chèque énergie en 2018. La loi Énergie-Climat de 2019 fixe l'objectif d'induire un niveau maximal de consommation d'énergie par m² dans les critères de délivrance d'un logement à compter de 2023, et de rénover toutes les passoires thermiques d'ici 2028.

STATISTIQUES

- Population : 67 millions (2019)
- Revenu équivalent médian : 22 600 €/an (en euros courants, 2019)
- Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté : 9,1 millions (2019)
- Climat : Océanique
- Dépenses annuelles moyennes en électricité, gaz et autres combustibles* par habitant (consommations liées au logement) : +800€/an (en euros courants, 2019)

COMPARAISON À LA MOYENNE EUROPÉENNE EN 2019



En 2019, les indicateurs liés à la précarité énergétique sont « meilleurs » en France que la moyenne européenne. Le part de population à « faibles revenus » - Dépenses logement élevées est près de deux fois moins importante en France (12%) qu'en moyenne dans l'Union Européenne (22%). Mais la proportion de ménages français connaissant des impayés de factures courantes est au même niveau.

A parité d'achat égal et malgré des prix de l'électricité plus faibles, les dépenses liées à l'énergie pour le logement sont plus élevées en France (Eurostat 2015). Ceci est lié au prix du gaz et chauffage urbain un peu plus élevés en France qu'en moyenne en Europe et à un parc de logements de moindre performance thermique, plus énergivores au m² (DQVSEEL).

Depuis 2017, le nombre de français sous le seuil de risque de pauvreté connaît une hausse continue.

Sur 2010-2019, des écarts selon les niveaux de revenus sont notables dans l'évolution de la part de la population pour qui le logement représente plus de 40% du revenu total : tendance à la hausse pour les ménages modestes (quintiles 1 à 2) ; une amélioration ou stabilisation pour les ménages aisés (quintiles 4 et 5). En 2019, la dégradation de cet indicateur pour les plus modestes est particulièrement marquée et neutralise les améliorations passées : +2,5 points pour le quintile 1 pour atteindre 18,8%, et +1,9 points pour le quintile 2 (6,5 %).

Les dépenses pour l'logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* ont augmenté (Eurostat, 2010 et 2019), du fait de la hausse marquée du prix des énergies (4,3€/an sur 2010-2019 pour l'électricité, +2,8€/an pour le gaz, Enerdata). Ce qui contribue à la baisse de consommation énergétique unitaire des logements sur cette période (-1,14%/an, DQVSEEL).

ACTEURS ET DISPOSITIFS

L'État fixe les objectifs, le cadre réglementaire et définit les politiques (dont le chèque énergie), avec le soutien technique et l'expertise de l'ADEME (Agence de la transition écologique), l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) opère deux programmes clés pour la rénovation énergétique (Habiter Mieux Sérénité et MaPrimeRénov').

Les fournisseurs d'énergie doivent garantir l'accès à l'énergie, et aider à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie, directement ou via des partenariats ou des contrats avec des délégataires ou autres prestataires.

Le médiateur de l'énergie apporte de l'information neutre aux consommateurs et une médiation en cas de litige avec les fournisseurs d'énergie.

Les collectivités locales, les distributeurs d'énergie, les bailleurs sociaux, les organismes sociaux et les associations sont des acteurs clés de terrain pour repérer et accompagner les ménages en difficulté.

POLITIQUES D'AIDES À L'ÉNERGIE, D'AIDES À LA PIERRE ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

DISPOSITIF	CIBLE (RÉSULTATS)	Autres informations
Chèque énergie (2018) : aide annuelle automatique au paiement des factures d'énergie (150 à 200 euros en moyenne)	Ménages sous condition de revenus. Envoyés à 5,5 millions de ménages éligibles en 2020, soit 10% des ménages, total de 82,2 M€	Utilisable pour payer sa facture ou des travaux d'économies d'énergie
Fonds de Solidarité Logement (2005) : aide au paiement des factures sur analyse du dossier de demande	Ménages sur critères de revenu selon les départements; 2018: 98 269 demandes, 75 926 bénéficiaires (16% vs 2017); 233 M€	Gérés par les Conseils Départementaux
Obligation de maintien de la fourniture de gaz naturel et d'électricité (1990-)	Ménages éligibles ou chaque énergie ou bénéficiaires du Fonds de Solidarité Logement. Plus de 671 000 interventions en 2019	Médiation entre usagers et fournisseurs
Habiter Mieux Sérénité (2010) : subvention pour rénovation visant des économies d'énergie >35%	Ménages sous condition de revenus, bailleurs privés, copropriétés (68 367 logements renouvés pour 597 M€ d'aides en 2020)	Géré par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)
MaPrimeRénov' (2020) : subvention (avec possibilité de demande d'avance)	Tous ménages éligibles, montant d'aides fonction du revenu et du type d'action: 141 143 ménages modestes (570 M€ en 2020)	Géré par l'ANAH
Certificats d'Économies d'Énergie prioritaire (2015) : aides par type d'action avec minimum de performance par type d'action	Objectifs spécifiques pour les ménages modestes, avec bonus pour « très modestes » (706 TWh cumulés entre jan.2016 et déc.2020)	Obligation sur les fournisseurs d'énergie

Les travaux de rénovation énergétique bénéficient aussi d'autres aides (par ex. TVA réduite à 5,5%). Les bailleurs sociaux sont éligibles à des programmes dédiés (par ex. éco-PPS Logement Social). De nombreuses collectivités locales mettent en œuvre des aides ou programmes complémentaires (par ex. Fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie dans certains départements).

OPÉRATIONS EXEMPLAIRES

SLIME - Service Local d'Intervention pour les Maîtres de l'Énergie - Repérage + accompagnement (depuis 2013)

Placé par l'ONG CLER, cofinancé par les CEE, avec deux partenaires avec collectivités locales

Objectif : massifier les actions contre la précarité énergétique, via des guichets unique par territoire pour centraliser les signalements et organiser les solutions proposées.

Approche :

- 1-Repérage : chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique ;
- 2-Diagnostic : visite à domicile + petits équipements d'économies d'énergie ;
- 3-Orientations : accompagnement des ménages vers des solutions durables (par ex. montage du dossier pour travaux) ;
- 4-Appui : 42 collectivités / SLIME, en opération et + de 15 000 ménages accompagnés en 2020 (56 500 depuis 2013) (voir aussi rapport d'évaluation 2021 et vidéo)

Tuils d'Abord - Aides à la pierre ciblées pour les ménages en situation d'exclusion (depuis 2012)

Placé par la Fondation Abbé Pierre, cofinancé par les CEE

Objectif : proposer des logements performants aux ménages en situation d'exclusion et ne pouvant accéder à l'offre locative classique

Approche : aide jusqu'à 10% du coût d'investissement pour la rénovation de logements impropres à l'habitation (15% des logements rénovés étaient classés 0 à 2 avant travaux).

Opérations portées par des associations agréées ou des bailleurs sociaux en lien avec des associations.

Résultats : 550 logements aidés par an (plus de 5000 logements depuis 2012); 9000 € d'aide par logement en moyenne (44 millions d'euros au total sur 2012-2020). Consommation énergétique moyenne passant de 387 à 128 kWh énergie primaire /m²/an (gain moyen de 67%). (voir aussi l'étude socio-éthologique du programme en 2019)

Médiation énergie bailleurs/locataires (Lille)

Accompagnement ciblé des locataires du privé (depuis 2015)

Porté par la Ville et le CCAS de Lille et le Métoparc de Lille, co-financé par les CEE, le Conseil Départemental du Nord et des fondations.

Objectif : aider les ménages en précarité énergétique dans le locatif privé, et convaincre les bailleurs à réaliser des travaux

Approche : les ménages repérés via d'autres dispositifs (CCAS, SLIME, etc.) sont aidés par un médiateur énergie (association la Dreal), avec une visite de diagnostic sociotechnique (+ petites actions) et une médiation sociotechnique auprès du bailleur pour négocier et accompagner la décision et réalisation de travaux

Résultats : 206 ménages aidés en 2016-2017, avec 122 médiations auprès des bailleurs débouchant sur 63 projets de travaux (voir aussi la vidéo faite par l'ONPE sur ce dispositif)

Répaar - Réseau Pluriel de l'Accompagnement à l'Auto-Réhabilitation (depuis 2015)

Animé par les Compagnons Bâisseurs d'Oïles

Objectif : développer l'Auto-Réhabilitation. Accompagné au niveau national et local, pour rendre accessibles les travaux de rénovation énergétique

Approche : recensement des opérateurs, organisation de rencontres et de partage d'expérience, définition de modèles et démarche qualité, mutualisation de moyens, accompagnement au développement d'activité

Résultats : 600 opérateurs recensés, 140 structures membres du réseau dans 7 Régions, 1300 logements renouvés en 2018 par les Compagnons Bâisseurs (voir l'exemple de la mise en œuvre en Provence)

MultiEnergie - Mieux vivre et mobilité durable accessible à tous à l'Accompagnement mobilité (depuis 2017)

Programme porté par l'association Wilmov, cofinancé par les CEE et le Fonds Social Européen

Objectif : permettre aux personnes en insertion d'accéder à une mobilité durable

Approche : partenariats avec collectivités locales et autres acteurs pour développer des plateformes locales proposant un accompagnement personnalisé par un Conseiller Mobilité

1-Diagnostic via un questionnaire Test Mobilité 2-Analyse des besoins et identification des solutions adaptées

3-mise en place d'un Parcours Mobilité individualisée

Résultats : 30 plateformes dans 10 Régions, 14 380 personnes en insertion accompagnées en 2018 (objectif d'accompagner 30 000 personnes sur 2019-2020). (voir aussi un article sur les plateformes Wilmov)

Actions à l'égard du logement resté inhabitable (Gironde)

Accompagnement ciblé sur logement & santé (2016-2017)

Action conjointe du service OMI (Conseil Médical en Environnement Intérieur de la Mutualité Française) et du CSEAQ (Centre Régional d'Économie d'Énergie), cofinancé par l'ADME, la Fondation Abbé Pierre, la CARSAF et la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Objectif : améliorer le logement et la santé de personnes souffrant de pathologies liées à la précarité énergétique

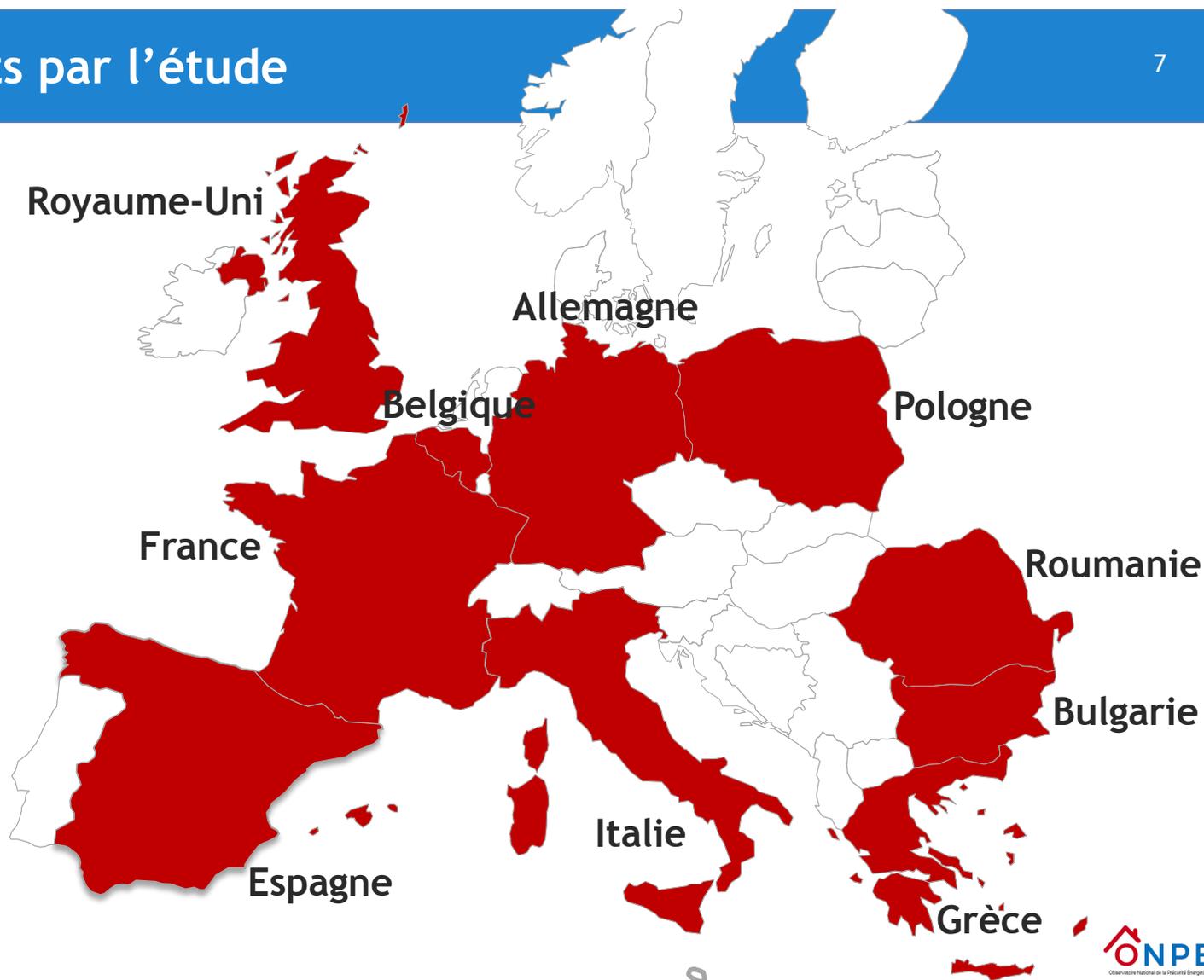
Approche : accompagnement de ménages identifiés par le CMEI et les pathologies santé (par le CMEI) et bâti (par le CREAQ), avec visites sur site, préconisations, aide au montage financier et au projet de travaux, suivi 13 à 18 mois après la visite pour évaluer l'évolution de la qualité de vie et de l'état de santé.

Résultats : 30 ménages accompagnés en 2016 (phase d'expérimentation avec un budget de 40 000 euros)

Les 10 pays couverts par l'étude

7

- ✓ 29 mesures d'aide à l'énergie
- ✓ 26 mesures d'efficacité énergétique
- ✓ Près de 70 opérations exemplaires ou autres initiatives



Précaution générale :

- Collecte des données complétée fin 2020

Précautions sur les statistiques :

- Valeurs moyennes qui permettent une vision d'ensemble, mais occulte la distribution des valeurs et donc les différences au sein de chaque pays
- L'analyse porte sur des indicateurs en %, les tendances observées en absolu (nombre de ménages) peuvent différer
- Point de départ pour la réflexion mais nécessité de croiser les indicateurs entre eux et avec d'autres données plus spécifiques pour comprendre les causes de la précarité énergétique
- Difficulté de relier l'évolution d'un indicateur à des politiques ou mesures en place

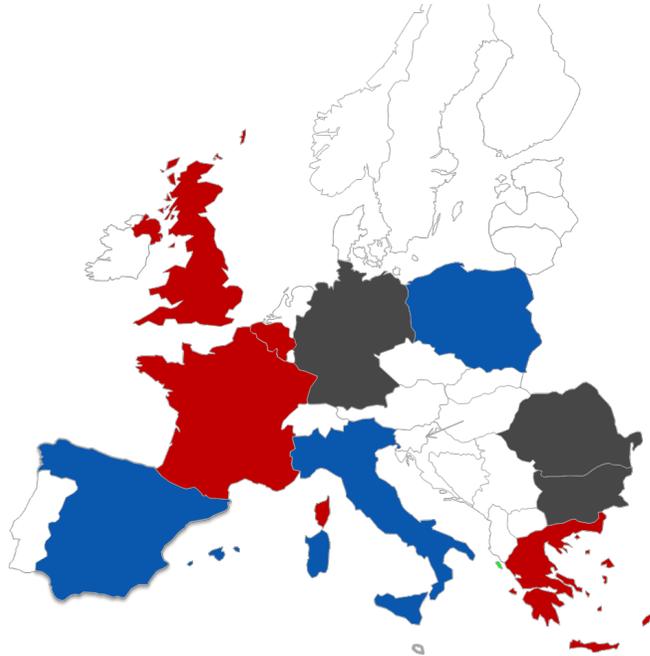
Précautions sur les politiques et mesures :

- Liste non-exhaustive : sélection des principales en lien avec la précarité énergétique (vérification auprès des experts nationaux)

Contexte et gouvernance

Des approches fonction du contexte (cf. prix des énergies, état du parc) et des choix politiques (cf. mesures dédiées ou intégrées à d'autres politiques)

10



Approches nationales

■ Précarité énergétique traitée comme un des aspects de la lutte contre la pauvreté

Allemagne

Bulgarie

Roumanie

■ Approche intermédiaire
(problématique reconnue, mais mesures EE non dédiées)

Espagne

Italie

Pologne

■ Approche **complète** (avec mesures EE dédiées)

Belgique

France

Grèce

Royaume-Uni

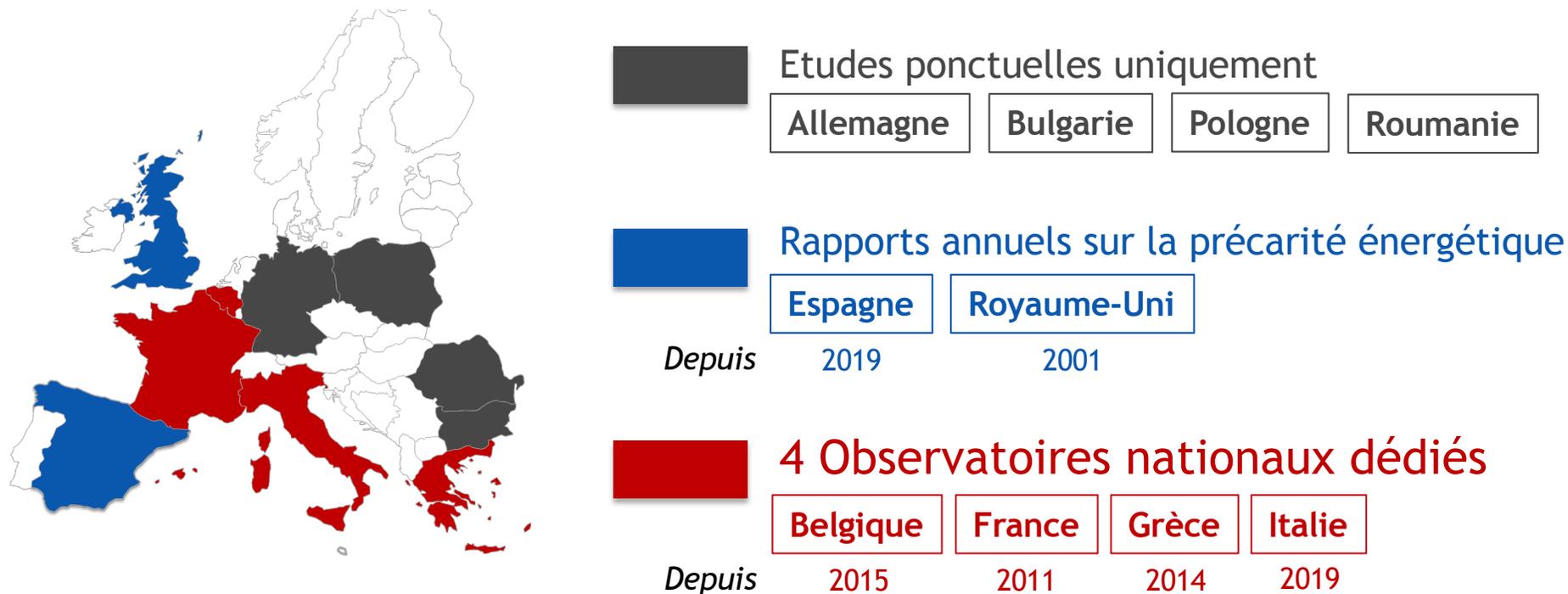
Aides à l'énergie présentes dans tous les pays

Peu d'aides à la pierre dédiées

Développement des études et des dispositifs de suivi des statistiques 11

Eurostat (cf. [EU-SILC](#), [HBS](#)) = base commune utilisée par l'observatoire européen ([EPOV](#))

Mais avec des limites → utilité d'études et dispositifs d'observation au niveau national



Information centralisée sur les politiques encore rare

- Politiques nationales :**
- aides à l'énergie
 - aides à la pierre / économies d'énergie

Aides à l'énergie dans tous les pays étudiés, avec des formes variées

+ Importance des législations européennes sur les « consommateurs vulnérables »

13

Belgique

Tarifs sociaux (électricité et gaz)
+ aides impayés (élec et gaz)

Allemagne

Aides au logement
incluant chauffage
+ aides impayés
(élec et gaz)

Royaume-Uni

Aides directes (chauffage et électricité)
Tarif plafond (électricité et gaz)

Pologne

Aides au logement
incluant chauffage
hors électricité et gaz

France

Aides directes (toutes énergies)
+ aides impayés (élec et gaz)

Roumanie

Aides directes (chauffage)
Tarifs sociaux (électricité)

Espagne

Aides directes
(électricité et
énergies thermiques)

Bulgarie

Aides directes (chauffage)
Tarifs sociaux (électricité)

Italie

Aides directes
(électricité et gaz)
+ aides spécifiques

Grèce

Aides directes (fioul)
Tarifs sociaux (électricité)

+ mesures de protection contre déconnexions
(ou aides aux reconnexions) pas analysées
systématiquement pour cette étude

France

Chèque énergie envoyé automatiquement

Royaume-Uni

Paiement automatique de l'aide hivernale au chauffage

Espagne

Fusion des aides à l'électricité et à l'énergie thermique, et automatisation, en cours de réflexion

Italie

Paiement automatique des aides annuelles pour l'électricité et le gaz à partir de 2021

Roumanie

Processus en cours de révision de l'aide au chauffage, notamment pour mettre en place un système d'information permettant de faciliter et d'homogénéiser l'attribution de l'aide

Autre exemple intéressant :

Tarif social pour l'électricité en Roumanie, avec une approche de tarif progressif : tarif très bas pour les premiers kWh puis plus élevé par tranche
Mais mise en œuvre problématique + arrêté en 2018 (cf. libéralisation complète du marché de l'électricité)

Mesures nationales EE surtout ciblées sur la rénovation des logements 15

Vue d'ensemble des mesures principales (NON EXHAUSTIF)

Type de « dimension sociale » dans les mesures d'Efficacité Energétique	Allemagne	Belgique*	Bulgarie	Espagne	France	Grèce	Italie	Pologne	Roumanie	Royaume-Uni*
Mesures sans critère mais accessibles à tous			1				2	1	1	2
Mesures avec critères sociaux	1	2		2	1	2		1		
Mesures dédiées « précarité énergétique »	1	1			2	1		1		3

* Mesures EE = responsabilité des Régions en Belgique et des Nations au Royaume-Uni, ce qui peut expliquer le plus grand nombre de mesures pour ces pays.

Exemple de mesures avec critères sociaux : niveaux d'aides fonction du niveau de revenu

Exemple de mesures dédiées : critères d'éligibilité avec seuil de revenu, ou mesures ciblées sur les bénéficiaires d'aides sociales

- peu de mesures nationales sur les équipements électriques
- dispositifs proposant des actions « à bas coûts » (par ex. LED, multiprise, calfeutrage des portes et fenêtres) plutôt dans les initiatives locales (mesures nationales ciblées sur les interventions au coût plus élevé)
- Sujet majeur du ciblage pour les plans de relance et les mesures de crise (cf. Transition juste / solidaire)
Travaux de rénovation souvent hors de portée des ménages les plus vulnérables, donc besoin d'accompagnement et d'aides adaptées

Belgique : des mesures complémentaires adaptées aux niveaux de revenus

- 1) Subventions pour rénovations avec un taux fortement progressif (facteur 1 à 6) + prêt accessible aux ménages à bas revenus, pour couvrir le reste à charge
- 2) Subvention de max. 1 365€ pour les ménages à bas revenus pour des travaux « intermédiaires »
- 3) Dispositif de suivi individualisé pour les ménages les plus précarisés

Pologne : programme Stop Smog

Appel national à projets par les municipalités pour des programmes locaux financés à 70% par l'Etat et visant à aider les ménages à bas revenus en maisons individuelles et utilisant un chauffage au charbon.
Aides pour remplacer le système thermique + pour isoler la maison.

Royaume-Uni : minima de performance et obligation de travaux pour le locatif privé (MEES)

Les propriétaires de logements classés F ou G doivent réaliser des travaux d'efficacité énergétique d'au moins 4100 €.

Depuis 2020, cela s'applique aussi lorsque le locataire est déjà dans le logement et ne change pas.

Opérations exemplaires

Diversité d'approches dans les opérations locales recensées

19

Vue d'ensemble des opérations (cf. page 4) ou initiatives (cf. page 3) recensées dans les fiches-pays

Type d'opération / objectif principal	Allemagne	Belgique	Bulgarie	Espagne	France	Grèce	Italie	Pologne	Roumanie	Royaume-Uni
Aides à l'énergie	2					1	1			1
Repérage et accompagnement			1		3					
Conseils	2	1	1+1	1						3
Rénovation		3		1	4		2	1	1	1
Système de chauffage			1			1				
Actions à bas coût		1	2	1						
Equipements électriques		1								
Mobilité					2					
EnR						1	2	1		
Réseaux d'acteurs		1	1	1	1				1	1
Recherches	1	1		1		2	1	1+1	2	1
Formations	1	1		1			1			1

Chiffres en noir et italique = mise en œuvre locale de projets européens

Richesse des dynamiques locales, mais difficulté à changer d'échelle 20

- La très grande majorité des opérations locales inclut des éléments de **repérage** et d'**accompagnement personnalisé**
- **Liste non exhaustive** → sélection des cas les plus intéressants en accord avec experts nationaux + pour refléter la diversité des approches
- Difficulté de trouver des opérations locales pour certains pays → les opérations incluent aussi des **projets européens** avec mise en œuvre locale
- Difficulté de trouver des données de **résultats dans la durée**
- Peu d'opérations semblent avoir réussi à **changer d'échelle** ou **se démultiplier**

→ **Importance de suivre les résultats dans la durée et de repérer les opérations qui essaient ou réussissent à changer d'échelle**

Espagne : Rénovons le quartier

La municipalité a déclaré une « zone de conservation et réhabilitation » pour mener la rénovation de bâtiments privés (pilotage de toutes les étapes par la municipalité). Trois options de financement dont deux destinées aux ménages à faibles revenus : prêt sur 5 ans avec un taux d'intérêt de 0 %, ou dette inscrite au registre foncier et récupérée lors de la vente du logement ou d'héritage.

Italie : projet LEMON

Rénovation de logements sociaux par des Contrats de Performance Energétique, complétés par des contrats 'location performance énergétique' (accords entre les bailleurs sociaux et les locataires)

Roumanie : programme du PNUD

Développement d'un marché pour les produits et matériaux locaux pour l'isolation des bâtiments, et renforcement des capacités de mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans les régions les plus pauvres

Allemagne : programme Caritas de chèque d'économies d'électricité

Formation de chômeurs pour devenir conseiller énergie → visites à domicile en 3 temps pour identifier potentiels + réaliser actions à bas coûts + suivi un an après
(+ bons d'achat pour remplacer les réfrigérateurs de plus de 10 ans)

Bonne dissémination : plus de 1 000 conseillers dans plus de 150 villes.

Espagne : CAFacció - communautés locales de solidarité

communautés autofinancées pour fournir un réseau d'entraide (en particulier pour les migrants), une éducation financière et un microcrédit pour répondre aux besoins quotidiens de manière autosuffisante, avec partage d'expériences au sein de la communauté et mise en commun des économies pour des actions ultérieures.

(alternative à l'accompagnement par des organismes sociaux)

+ expérience britannique pour les dispositifs d'identification et accompagnement

Voir par exemple les dispositifs LEAP et WASH avec des approches de guichet unique et un accompagnement qui va de l'analyse tarifaire aux conseils pour le financement de travaux de rénovation

Voir aussi le programme « Warm and Well » de Belfast qui aborde aussi les impacts sur la santé de la précarité énergétique

Allemagne : EnergieRevolte (Düren)

Filiale d'une régie municipale d'électricité qui propose une offre ENR en prépaiement, avec gestion du compte en ligne

Grèce : Solariser la Grèce

Campagne de Greenpeace avec un projet pilote et une étude estimant qu'un programme avec 45 millions d'euros/an pourrait installer des panneaux à 300 000 ménages dans les zones insulaires (vs. actuellement 800 millions d'euros de subventions par an pour approvisionner les îles)

Italie : « Revenu énergie »

Panneaux PV en autoconsommation + les revenus de l'excès de production alimentent un fonds renouvelable
Expérimentation locale répliquée via le Fonds national pour un « Revenu énergie »

Italie : Communauté d'Énergie de Scandiano

Projet pilote d'autoconsommation collective dans des copropriétés, avec mesure des consommations pour un partage équitable des revenus (+ véhicules électriques partagés)

+ législation pour favoriser le développement des **communautés d'énergie**, leur reconnaissant un rôle dans la lutte contre la précarité énergétique (Espagne, Grèce, Italie)

Aperçu projets européens en cours sur la précarité énergétique (1)

24

EPAH (Energy Poverty Advisory Hub)
<https://energy-poverty.ec.europa.eu>

Remplace EPOV (Observatoire européen de la précarité énergétique), avec un nouvel objectif de favoriser l'**échange d'expérience entre les initiatives locales**

cees <https://www.energysolidarity.eu/>
COMMUNITY ENERGY FOR ENERGY SOLIDARITY

Identifier les bonnes pratiques de communautés d'énergie pour répliquer les **coopératives citoyennes d'énergie** pour des projets d'**économies d'énergie**

 **ComAct** <https://comact-project.eu/>

Surmonter les barrières pour la rénovation des barres d'immeubles de l'ère soviétique en **copropriété en Europe Centrale et de l'Est**

 **COOLTORISE** <http://cooltorise.eu/>

Mieux connaître et agir sur la précarité énergétique liée au **confort d'été**


EmpowerMed <https://www.empowermed.eu/>

Solutions adaptées aux **spécificités** des problématiques liées à la **santé**, au **genre** (focus sur les femmes) et aux **zones côtières méditerranéennes**

ENERGYMEASURES
<https://energymeasures.eu/>

Actions directes d'économies d'énergie à bas coûts et comportementales, et concertation avec les municipalités et autres parties prenantes pour une meilleure coordination

Aperçu projets européens en cours sur la précarité énergétique (2)

25



<https://enpor.eu/>

Développer ou renforcer les politiques de lutte contre la précarité énergétique dans le **locatif privé**



<https://powerpoor.eu/>

Encourager des **dispositifs alternatifs de financement** (communautés d'énergie, coopératives, financement participatif) pour favoriser la **participation des citoyens** pour des actions d'économies d'énergie et d'ENR



<https://www.socialenergyplayers.eu/>

Expérimentations de villes pour la création d'**acteurs des marchés locaux de l'énergie avec un agenda social**, avec des modèles économiques pérennes pour des investissements d'économies d'énergie et ENR sans risque financier pour les ménages en situation de précarité



SOCIALWATT

<https://socialwatt.eu/>

Outils pour développer et tester des **programmes par des fournisseurs d'énergie** (contexte de l'Article 7 de la Directive Efficacité Energétique)



<https://www.stepenergy.eu>

Modèles simples et répliquables pour des approches de **conseils ciblés** sur l'énergie



<https://sunforall.eu/>

Faciliter l'**accès à la production d'ENR** pour les ménages vulnérables dans des villes pilotes, via des parts gratuites dans des **projets PV participatifs**

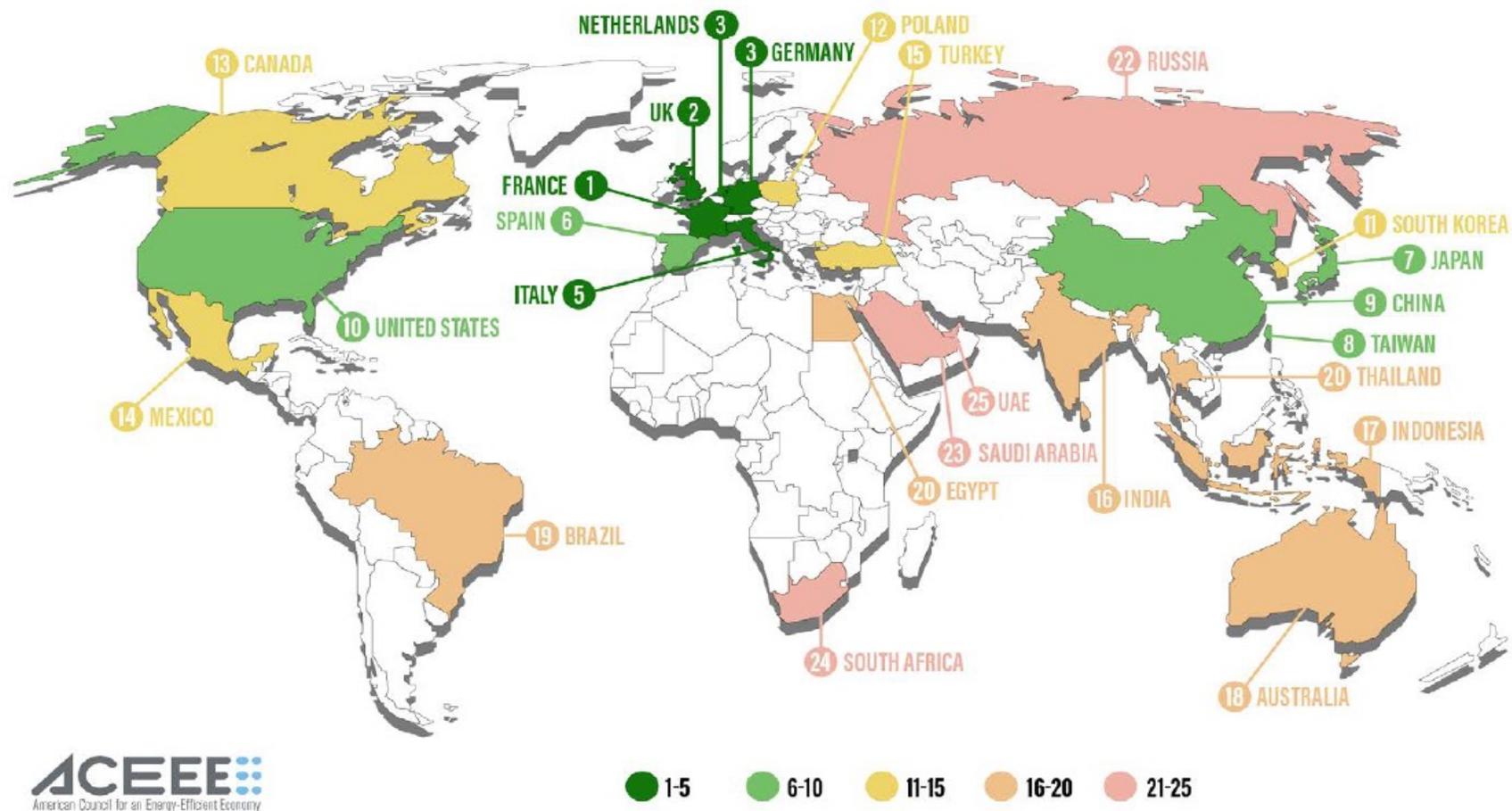
Conclusions

- Premières mesures mises en œuvre le plus souvent = sur les revenus ou aides directes pour les dépenses d'énergie
- Défi pour les mesures d'économies d'énergie vs. précarité énergétique : les **actions de rénovation sont souvent hors de portée des ménages vulnérables**
→ Intérêt de dispositifs dédiés OU besoin d'aides suffisamment majorées
- Pour mettre en œuvre le principe d'« **Efficacité Energétique d'Abord** », besoin de prendre en compte les **bénéfices multiples** et le **long terme**
- Précarité énergétique = sujet complexe → bonne pratique = combiner les approches / mesures pour apporter une réponse complète
- Identifier les éléments possibles d'une stratégie de lutte contre la précarité énergétique pour éviter les angles morts

- Ciblage des aides aux économies d'énergie moins développé que le ciblage des aides à l'énergie
- Différentes stratégies de ciblage selon les mesures :
 - Contrer effets régressifs (choix d'un périmètre large de « bas » revenus) OU aider les plus vulnérables (critères plus complexes)
 - Mesures « universelles » avec dispositions spécifiques (par ex. taux d'aides variables) OU mesures dédiées (cf. critères d'éligibilité)
- Mesures en **fréquente évolution**, adaptées en fonction de l'expérience acquise et des priorités politiques (→ fiches = photos à un instant donné)
- Très probables **adaptions/développements à venir** pour faire face à la crise socio-économique résultant de la pandémie de COVID-19
- Priorité actuelle au niveau UE sur rénovation, mais croissance des inégalités

La France est championne du Monde de l'efficacité énergétique

THE 2022 INTERNATIONAL ENERGY EFFICIENCY SCORECARD





Brochure Contexte et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

Octobre 2021

10 fiches-pays

fiche Europe

Annexe Documentation

Note explicative

Etude réalisée par l'IEECP et ENERDATA pour l'ONPE